

Qui a payé le Monument aux Morts de Buzy ?

Daniel Trallero

C'est grâce à la petite trouvaille de deux papiers vendus sur internet que nous le savons. Non, bien sûr, nous ne connaissons pas nominativement les noms des donateurs mais nous avons une bonne idée d'où venaient les grandes masses d'argent qui sont entrées en jeu.

Comme dans de nombreux villages du Béarn il fut décidé durant l'année 1922 de construire un Monument dans la commune pour rendre hommage à la mémoire des Enfants Morts de la Grande Guerre. C'est la Commune de Buzy et la Société des Anciens Combattants dont le maire est aussi Président, qui firent « *appel à la générosité et au patriotisme des Camarades Buzéens* » par un bulletin de souscription qui fut largement distribué dans la commune et bien au-delà.

Buzy ce 23 Mars 1923.

Monsieur l'Administrateur
de "La France"

Pourriez-vous être assez bon, d'insérer
l'article ci-après -

Buzy. --- Monument aux Morts.

La souscription pour l'érection du Monument
aux Morts de la Commune, a donné jusqu'à ce jour
les résultats suivants -

Subvention de la Commune	4.000 f
Quête à Buzy	2.967,50
Souscription des Buzéens habitant Buenos-Aires	3.087,50
- des Buzéens habitant San Francisco	8.721 f
- des Buzéens habitant New-York	400 f 95
- des Buzéens habitant Los Angeles	430 f
Total à ce jour	22.606,95

La souscription est ouverte et ne
sera définitivement close que le 1^{er} Mai 1923
Les cotisations sont reçues chez M. le Maire de
Buzy, et chez M. Chapu, bureau de Tabacs à Buzy.
Avis aux retardataires.

Merci d'avance, et après Monsieur
l'Administrateur, l'assurance de mes sentiments
dévoués,

*E. Chapu, dépositaire
à Buzy. Bureau Tabacs*

HONNEUR & PATRIE

Hommage de la Commune de Buzy
à ses Enfants Morts pour la Patrie

1914 - 1918

La Commune et la Société des Anciens Combattants, désireuses d'élever
à Buzy, un Monument à la mémoire des Morts de la Grande Guerre, font
Appel à la Générosité et au Patriotisme des Camarades Buzéens habitant la
Ville de _____ pour venir en aide à l'érection de ce Monument.

Les cotisations, versées entre les mains de _____
chargé de les recueillir, seront adressées, dès que la liste en sera close, à Monsieur
le Maire de Buzy, Président de la Société des Anciens Combattants.

Cette liste sera affichée à la Mairie.

Buzy, le _____ 1922.

LE MAIRE :

Le 23 mars 1923, une lettre écrite par monsieur E. Chapu, dépositaire d'un bureau de tabacs à Buzy, demandait à Mr l'Administrateur du journal « La France », journal dont nous n'avons pas retrouvé trace, « d'être assez bon d'insérer l'article ci-après ».

« Buzy --- Monument aux Morts ».

La souscription pour l'érection du Monument aux Morts de la commune, a donné jusqu'à ce jour les résultats suivants :

-Subvention de la Commune :	7 000 francs
-Quête à Buzy :	2 967 francs 50
-Souscription des Buzéens habitant Buenos-Aires	3 087 francs 50
- id des Buzéens habitant San Francisco	8 721 francs
- id des Buzéens habitant New-York	400 francs 95
- id des Buzéens habitant Los Angeles	430 francs

Total à ce jour

22 606 francs 95

La souscription est ouverte et ne sera définitivement close que le 1^{er} mai 1923.

*Les cotisations sont reçues chez M^r le maire de Buzy et chez M^r Chapu, bureau de tabacs à Buzy.
Avis aux retardataires »*

C'est en consultant les délibérations du Conseil municipal de Buzy en date du 17 juillet 1923, présidé par M^r le maire Ferrennet, que nous apprenons l'issue de cette souscription. Le montant total s'élève à 15 711 francs 95 centimes, hors subvention de la mairie, soit 105 francs de plus qu'au mois de mars. Très modeste complément de collecte.

Un simple calcul montre que **les émigrés ont donc payé 81% de la souscription publique !**
C'est remarquable.



Parmi les trois projets présentés au conseil municipal c'est celui de Félix Pouey, tailleur de pierres à Izeste qui est retenu. S'ensuit, le cahier des charges pour l'érection de ce monument :

« Le monument sera édifié sur la place de l'Eglise à l'endroit choisi par le Conseil Municipal. Il sera assis sur un massif en béton de chaux hydraulique, sable et gravier du gave de 50 centimètres de profondeur et dont la surface dépassera dans tous les sens celle de la base du monument de 10 centimètres.

Le monument se composera d'une partie en marbre d'Izeste, couleur gris noir, [...].

Sur la face avant et dans le panneau en relief encadré par les deux palmes sera gravée l'inscription « Aux enfants de Buzy morts pour la Patrie – 1914-1918 ».

Sur les faces latérales seront inscrits par année les noms des Morts pour la France suivant une liste préparée par la municipalité.

Sur la face arrière sera sculptée une couronne d'immortelles en relief et en dessous seront gravés les deux vers : « Ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie / ont droit qu'à leur tombeau la foule

vienne et prie » le tout encadré par deux rubans.

La statue du poilu en bronze sera conforme au modèle présenté. Elle mesurera deux mètres des pieds à la tête ; l'entrepreneur garantira la pureté du bronze [...].

Le monument sera entouré d'une grille en fer de 0m80 de haut et 3m90 de côté avec une porte à double tour battant sur la face antérieure ; cette grille [...] sera scellée sur 13 bornes en marbre. »

Ce monument doit être terminé avant le 1^{er} novembre de l'année 1923 et la commune paiera une somme totale de 23 000 francs. Le conseil vote donc une subvention municipale finale de 7 288 francs et 5 centimes pour parfaire ce total au-delà de la souscription publique.

Finalement, nous voyons que les émigrés ont payé 55% du prix total du monument.
Belle performance.